



D.2019.02.06.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

**9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES****9.5 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur les comptes du SMTC concernant les exercices 2012 et suivants**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
<b>TOULOUSE METROPOLE</b>			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
<b>SICOVAL</b>			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
<b>SITPRT</b>			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
<b>MURETAIN AGGLO</b>			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Monsieur le Président expose que le Président de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie a adressé au SMTC le rapport définitif le 31 janvier 2019 et que, conformément aux dispositions du Code des Juridictions Financières, il l'a envoyé à chacun des conseillers joint à l'ordre du jour de la présente séance.

Aux termes de ses analyses, la Chambre a formulé les recommandations suivantes :

#### Missions, périmètre, et gouvernance

1 – Modifier les statuts du syndicat en y insérant la définition de ses missions, en vue de clarifier son champ de compétences.

#### Relations avec les exploitants du réseau

2 – Revoir en 2018 l'équilibre de la délégation de service public Mobibus de manière à faire supporter au délégataire un risque d'exploitation réel ou, à défaut, passer un marché de prestations.

#### Fiabilité des comptes

- 3 - Mettre un terme définitif au processus de neutralisation comptable des amortissements.
- 4 - Rétablir la sincérité des comptes de Tisséo Collectivités.

#### Situation financière

- 5 - Mettre un terme aux facilités de trésorerie consenties par Tisséo Collectivités à Toulouse Métropole.
- 6 - Elaborer une prospective financière stabilisée sur la base de coûts affinés et exhaustifs.

#### Gestion des ressources humaines

- 7 - Mettre en place une politique de maîtrise de la masse salariale, portant à la fois sur les effectifs et sur l'évolution des salaires.
- 8 - Mettre un terme aux rémunérations attribuées au titre d'avantages acquis, dont le fondement n'est pas établi.
- 9 - Mettre un terme aux mises à disposition qui ne satisfont pas aux critères réglementaires, en raison de leur durée et de la nature des missions exercées.

#### Commande publique

- 10 - Elaborer une stratégie des achats, déclinée en plan d'actions, dont la mise en œuvre devra être encadrée par un guide de procédure interne de l'achat, à jour et opérationnel.
- 11 - Se conformer aux règles de la Commande Publique en cessant l'exécution du marché "assistance au maître d'ouvrage en matière d'organisation de planification des projets inscrits dans la feuille de route" et en procédant à une mise en concurrence effective pour chaque nouvelle prestation envisagée.

La réponse de Tisséo Collectivités est jointe au rapport.

-----

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190213-20190206-9-5D- DE Date de télétransmission : 13/02/2019 Date de réception préfecture : 13/02/2019
--

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

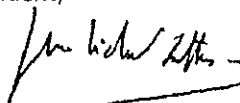
**ARTICLE 1 : PREND** acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes du SMTC concernant les exercices 2012 et suivants.

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

